



Succession heritage entre frère

Par **Ludo fafa**, le **30/06/2017** à **20:13**

Bonjour,

Un généalogiste m'a contacté car la mère de mon demi frère (nous avons le même pere) est décédée en 2015.Elle cherchait à savoir si mon frère avait des enfants car lui même est décédé en 2014.

Mon frère n'avait pas d'enfants et n'était pas marié. Par contre mon frere avait fait un testament ou il avait mis héritière sa compagne.

A qui va revenir l'héritage de sa mere ?

Cordialement

Par **fabrice58**, le **30/06/2017** à **21:31**

A priori aux éventuels parents de cette femme qui sont encore vivants.

Même si son fils avait été marié, son épouse n'aurait pas pu hériter de sa belle mère par représentation, en absence de testament de la mère de votre frère consanguin en sa faveur.

Par **Ludo fafa**, le **30/06/2017** à **21:42**

Merci pour votre réponse. Les parents sont eux aussi décédés. Et elle était fille unique.

Le généalogiste m'a dit que l'héritage nous reviendrait comme mon frère était décédé et qu'il n'avait pas d'enfants. Mais j'avoue que je ne comprends pas ce que je viendrais faire sur cette heritage... hormis que c'était la mère de mon frère.

Par **fabrice58**, le **30/06/2017** à **22:27**

Il aurait pu aussi vous expliquer pourquoi, il doit être le seul à le savoir surtout que ce sera à vous de le payer pour sa peine, si vous ne renoncez pas à cet héritage, sur lequel vous devrez 60 % de droits de succession.

cdt